



Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières
valant acte d'engagement

Fourniture de matériel informatique

Lycée Dhuoda
GRETA du GARD
CFA de l'Education Nationale du
GARD
17 Rue Dhuoda
30 000 NIMES

Date limite de réception des offres : le vendredi 15 mars 2019 à 16h00

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée.

Le présent C.C.T.A.P. fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services.

Le présent C.C.T.A .P. comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

Article 1 – Objet du marché – dispositions générales

Le marché a pour objet l'acquisition de matériel informatique.

Le marché est passé par l'entité juridique : Lycée Dhuoda pour ses deux budgets annexes : le GRETA du GARD et le CFA de l'Education National du GARD

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours (soixante jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2 – Décomposition en lots

Le marche est décomposé en 3 lots :

Lot 1 : ordinateurs fixes type bureautique plus écrans et cartes graphiques pour double écran

Lot 2 : ordinateurs portables plus équipement classe mobile

Lot 3 : ordinateurs fixes pour sections industrielles

Les candidats devront indiquer le prix unitaire de chaque matériel et le prix global du lot (prix qui intègre les frais de livraisons).

Les candidats ne sont pas obligés à répondre à tous les lots.

Article 3 - Durée du marché

Sans objet.

Article 4 – Description de l'acquisition souhaitée

Le marché a pour objet l'acquisition de matériel informatique comme indiqué ci-dessous

:

Lot 1 – ordinateurs fixes type bureautique plus écrans et cartes graphique pour double écran :

Ordinateur fixes				
	Lycée Dhuoda	GRETA du Gard	CFA de l'Education Nationale du Gard	Totaux
Type 1	0	109	0	109
Ecrans complémentaires	0	52	0	52
Cartes graphiques	0	26	0	26

Lieu de livraison des équipements : Nîmes, Alès et Bagnols S/Cèze

Lot 2 – ordinateurs portables plus équipement classe mobile :

Ordinateur fixes				
	Lycée Dhuoda	GRETA du Gard	CFA de l'Education Nationale du Gard	Totaux
Type 2	0	18 + 6	0	24
Chariot classe mobile	0	1	0	1
Borne wifi	0	2	0	2

Lieu de livraison des équipements : Nîmes

Lot 3 – ordinateurs fixes pour sections industrielles :

Ordinateur fixes				
	Lycée Dhuoda	GRETA du Gard	CFA de l'Education Nationale du Gard	Totaux
Type 3	0	0	20	20

Lieu de livraison des équipements : Nîmes

Spécifications des matériels :

Ordinateurs :

Type 1 – ordinateur fixe :

Processeur : Intel i3-7100 3,90Ghz

Mémoire : 8Go

Stockage : SSD 250 Go

OS (système d'exploitation) : Windows 10 Pro 64 bits

Clavier/souris : oui

Ecran : 24 pouces

Lecteur DVD

Remarque : les unités centrales doivent être sécurisé contre l'ouverture (vis, cadenas, autre ...)

Le Bios doit être paramétrable en Legacy et UEFI.

Garantie 3 ans

Livraison en salle, déballage, mise en place des PC et retrait des emballages

Type 2 – ordinateur portable classe mobile pour bureautique/internet :

Processeur : Intel i5-8250U

Mémoire : 8Go

Stockage : SSD 250 Go

OS (système d'exploitation) : Windows 10 Pro 64 bits

Ecran : LED 15,6 pouces

Le Bios doit être paramétrable en Legacy et UEFI

Garantie 3 ans

Livraison en salle, déballage, mise en place des PC et retrait des emballages

Type 3 – ordinateur fixe pour applications ++ :

Processeur : Intel i5-6500 3,20Ghz

Mémoire : 16Go

Stockage : SSD 250 Go

Carte graphique : Quadro K620

OS (système d'exploitation) : Windows 10 Pro 64 bits

Clavier/souris : oui

Ecran : 24 pouces

Lecteur DVD

Remarque : les unités centrales doivent être sécurisé contre l'ouverture (vis, cadenas, autre ...)

Le Bios doit être paramétrable en Legacy et UEFI.

Garantie 3 ans

Livraison en salle, déballage, mise en place des PC et retrait des emballages

Autres équipements :

Chariot mobile : contenance 18 ordinateurs portables, équipé de prise de courant pour recharger les ordinateurs, avec emplacement WIFI et pouvant être fermé à clé.

Borne WIFI 802.11a/ b/ c/ g/ n/ ac – routeur Gigabit WIFI Dual Band 802.11ac 1750Mbps (jusqu'à 30EIM)

Ecrans complémentaires : écrans 24 sortie VGA/HDMI, résolution 192X1080 (câble, alimentation, VGA et HDMI fournis)

Cartes graphiques : PCI E sortie VGA/HDMI/DVI, 1GO (type Gigabyte 210)

Le candidat ne doit pas y déroger. Toute offre ne répondant pas à une ou plusieurs des fonctionnalités demandées sera considérée comme non recevable.

Le candidat détaillera toutefois précisément les caractéristiques des matériels proposés.

Article 5 – Délai de livraison

Le matériel devra être livré dans un délai de 6 semaines maximum à partir de la date de notification du marché.

Contact :

Hubert LOSCHEIDER
Adjoint gestionnaire
Lycée Dhuoda
17, rue Dhuoda
30900 NÎMES
Tél. : 04.66.04.85.74.
E-mail : gest.0300026r@ac-montpellier.fr

Article 6 – Contenu et présentation des offres

Les candidats produiront un devis détaillant par type le coût unitaire du matériel et indiquant le prix global du lot, ce devis sera accompagné du présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières valant acte d'engagement, imprimé, paraphé sur toutes les pages et signé par le candidat ainsi que l'annexe 1 au C.C.A.T.P. (attestation du candidat) dûment complétée et signée.

Conformément au code des marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de huit jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Le candidat établi dans un état de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine suivant les mêmes modalités que celles qui sont prévues pour le candidat établi en France.

Une liste de références sera appréciée.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension de son offre.

Article 7 – Documents contractuels

Seuls les exemplaires conservés dans les archives du lycée Dhuoda font seuls loi. Ils sont signés par un représentant capable d'engager juridiquement l'entreprise titulaire du marché.

Toute clause, portée dans le(s) catalogue(s), tarifs de l'opérateur économique ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives, est réputée non écrite.

Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

Article 8 – Condition d’envoi des offres

Les offres seront déposés de manière dématérialisée sur le site « AJI ». Aucune autre offre ne sera acceptée.

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 15 mars 2019 à 16h00.

Les dossiers qui seraient déposés ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Article 9 – Ouverture des plis et jugement des offres

Avant de procéder à l’examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions légales ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions du premier alinéa, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L’examen des candidatures se fondera sur l’appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au code des marchés publics sur la base des réponses au CCATP. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

Après vérification du respect des conditions de participation des candidats, le marché sera attribué, au regard des critères et sous-critères pondérés détaillés ci-après.

Chaque critère est noté de 0 à 5. La note 0 n’est appliquée qu’en cas de non-respect des caractéristiques techniques ou essentielles du marché, d’absence d’information, d’absence de proposition.

Au terme de l’analyse des offres et des éventuelles négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Pour le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivant seront appliqués :

1. Prix : 80%
2. Délai de livraison : 20%

Article 10 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires, d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaire au cours de leur étude en s'adressant à :

Monsieur Hubert LOSCHEIDER – adjoint gestionnaire,

et par e-mail exclusivement (gest.0300026r@ac-montpellier.fr)

Article 11 – Détermination des prix

11-1 – Forme des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture et la garantie, ainsi que les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage et de déballage et à l'enlèvement des emballages.

11-2 – Prix de règlement

L'offre est décomposée en prix unitaire de chaque matériel et prix global du marché.

Le Lycée Dhuoda, le GRETA du GARD et le CFA de l'Education Nationale du GARD passeront commande du matériel de manière séparée. Une facture conforme au bon de commande leur sera adressée pour paiement de la prestation.

Article 12 – Conditions d'exécution ou de livraison

12-1 - Livraison

La livraison du matériel se fera directement sur les lieux indiqués sur le bon de commande (le bon de commande précisera le lieu de livraison et la quantité exacte ; les lieux de livraison prévus sont le Lycée Einstein à Bagnols Sur Cèze, le Lycée Jean Baptiste Dumas à Alès, l'Ecole de la 2^{ème} chance à Alès, l'Espace de formation Diderot à Nîmes et le Lycée Dhuoda de Nîmes).

L'opérateur économique, une fois avisé des conditions d'accès pour les livraisons aux différents lieux, s'engage à en informer son personnel et ses transporteurs éventuels.

12-2 – Installation

Sans objet

12-3 – Vérification et admission

Si le matériel est reconnu défectueux lors de la livraison, il est remplacé par le titulaire à ses frais.

A l'issue de cette opération de livraison, un procès-verbal est dressé en double exemplaire, signé par le titulaire du marché et la personne publique. Un exemplaire du PV reviendra à chacun.

Article 13 – Déplacement du matériel

Sans objet.

Article 14 – Garanties

14-1 – Garanties techniques

Les fournitures sont garanties contre tout vice de matière et de fabrication pendant au moins 12 mois sauf si le candidat a prévu une garantie supérieure à ce délai dans son offre qui se substitue alors à la garantie minimale.

Article 15 – Documentation et formation

Sans objet.

Article 16 – Délais d'exécution – pénalités de retard

16 – 1 – Délais de livraison

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison. Une prolongation éventuelle du délai d'exécution peut être accordée par l'émetteur du bon de commande ou son mandataire habilité en lieu et place du pouvoir adjudicateur.

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait de l'opérateur économique, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon un montant forfaitaire : 150,00 € par jour calendaire.

Article 17 – Délais de paiement et intérêts moratoires

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autres formalités, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- La référence au présent marché
- La référence du bon de commande
- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations
- La désignation de l'émetteur du bon de commande
- Le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement

Sont désignés pour les règlements :

L'ordonnateur : le Proviseur, Patrice BOUSQUET

Le comptable assignataire des paiements : l'agent comptable du Lycée Dhuoda, Hubert LOSCHEIDER

Article 18 – Avance

Sans objet

Article 19 – Cession et nantissement de créances

Les créances résultant du marché peuvent être cédées ou nanties par l'opérateur économique au titre de la loi du 02 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises.

A cet effet, une copie de l'acte d'engagement certifié conforme à l'original est remis à l'opérateur économique au moment de la notification du marché. Cette copie porte la mention d'exemplaire unique pour être remise, au gré de l'opérateur économique, à l'établissement financier de son choix.

A Nîmes le

A (lieu)
Le (date)

Le Proviseur du Lycée DHUODA

Le candidat